

Sous la volonté du Conseil d'Administration et dans le respect des obligations fixées par le code du travail, la Direction de Santé Prévention BTP 35 a engagé une démarche qualité. Ce document définit la politique d'engagement de la direction pour l'amélioration de la qualité et fixe les grandes orientations. Cette politique est actualisée au regard des évolutions du contexte interne/externe, et des résultats obtenus.

La politique d'amélioration de la qualité du service est centrée sur la préservation de la santé physique et mentale des salariés. Cette politique s'appuie sur une réflexion et un engagement pluridisciplinaire de l'ensemble des professionnels de l'association. Elle contribue à la mise en œuvre des trois axes de l'offre socle de service :

- 🌀 La prévention des risques professionnels
- 🌀 Le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- 🌀 La prévention de la désinsertion professionnelle

Cette politique Qualité s'appuie sur une dynamique d'amélioration continue, encadrée par l'exigence de conformité au référentiel de certification des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) AFNOR SPEC 2217.

**Orientations et objectifs**

**1. Améliorer la fluidité de nos organisations en interne**

- 🌀 Harmoniser les pratiques professionnelles par la formalisation des documents et procédures en lien avec notre activité
- 🌀 Assurer la communication en interne des documents qualité
- 🌀 S'assurer de la connaissance en interne des organisations définies

**2. Développer la culture qualité**

- 🌀 Former / Sensibiliser les équipes à la démarche qualité
- 🌀 Recueillir la satisfaction des adhérents et travailleurs
- 🌀 Analyser les réclamations des adhérents et travailleurs

**3. Evaluer pour s'améliorer**

- 🌀 S'engager dans la démarche de certification dans un objectif d'amélioration continue
- 🌀 Définir, mettre en œuvre et suivre les indicateurs qualité
- 🌀 S'appuyer sur l'évaluation de nos pratiques pour définir et mettre en œuvre le plan d'amélioration de la qualité

**4. Améliorer la lisibilité de notre fonctionnement pour nos partenaires, institutions et entreprises du BTP.**

- 🌀 Clarifier nos missions de conseils et d'accompagnement venant en complémentarité des partenaires (DREETS, CARSAT, OPPBTP...)
- 🌀 S'assurer de l'accessibilité à nos services pour toutes les entreprises adhérentes et de l'égalité de traitement.

Y.ROTTIER

Président du CA

S. MALANDAIN

Directeur

Dr NGUYEN KIM

Médecin coordonnateur

Rédaction	Validation	Nature et date des mises à jour
S. MALANDAIN Directeur	Direction	
Date : 20240524	Date : 20240902	